

# PLAINTOMÈTRE

mode d'emploi

Nombre de victimes, en particulier victimes de violences, éprouvent des craintes pour déposer plainte : crainte de ne pas être entendue, que la situation se retourne contre elle/lui, que la plainte aboutisse à un « classement sans suite ». Ainsi, si le déroulement de l'enquête menée par le commissariat ou la gendarmerie ne se fait pas dans des conditions satisfaisantes, le doute profitera au mis en cause et conduira au classement de la plainte.

Le **PLAINTOMÈTRE** est un outil d'auto-évaluation comportant 22 questions à se poser, destiné aux femmes ou hommes victimes, pour leur permettre de franchir le pas pour déposer une plainte, connaître les différentes phases de l'enquête, mesurer les conditions d'accueil et d'écoute, connaître leurs droits, les actes

réalisés par les enquêteurs, être tenu-es informé-es à l'issue de l'enquête.

Présenté sous forme d'une graduation colorée, le **PLAINTOMÈTRE** indique et évalue le traitement d'une plainte, et permet ainsi d'alerter la victime, selon la couleur, sur le respect des conditions du déroulé de l'enquête.

Au verso du **PLAINTOMÈTRE**, figurent des rappels de textes et principes applicables aux droits des victimes et aux droits des enfants durant l'enquête, aux différents modes de preuves et actes d'investigation.

La présentation claire et simple, ainsi que son format, font du **PLAINTOMÈTRE** un outil facile à garder avec soi et lisible par toutes et tous.